

La période de transition entre deux conseils d'école peut être une période stressante et mouvementée, alors que d'un côté on retrouve des parents soucieux de bien entreprendre leur mandat, et de l'autre, des parents craignant d'oublier des informations à transmettre. Afin de vous donner une idée de ce que cette transition pourrait inclure, nous vous invitons à suivre la liste de vérification ci-dessous.

<b>Personne responsable</b>	<b>Action</b>	<b>Date complétée</b>
<b>Présidence</b>	Mettre à jour le nom des membres du Conseil d'école auprès de la FPFA. Quand ? Dans les 30 premiers jours.	
	Rencontrer la présidence sortante (si possible) et la direction de l'école pour se familiariser avec les pratiques, les procédures et les attentes, et pour être au courant des dossiers courants et historiques du Conseil d'école. Quand ? Dans les 2 à 3 premières semaines.	
	S'assurer que le rapport annuel de l'année précédente a bien été envoyé au Conseil scolaire avant le 30 septembre. Quand ? Avant le 30 septembre ou dès que possible.	
	Assister à une session d'orientation offerte par la FPFA. Quand ? Dans les deux premiers mois.	
<b>Vice-présidence</b>	S'assurer que le nom des membres du Conseil d'école est à jour sur le site web de l'école. Quand ? Dans les 2 premières semaines.	
	Retrouver et distribuer l'information sur les ressources, le soutien, les formations disponibles pour les exécutants (au besoin), tel que la FPFA, le Conseil scolaire, etc. Quand ? Dans les 30 premiers jours.	
	Rencontrer la vice-présidence sortante pour se familiariser avec les pratiques et les procédures. Quand ? Dans les 2 à 3 premières semaines.	
	Assister à une session d'orientation offerte par la FPFA. Quand ? Dans les 2 premiers mois.	
<b>Trésorerie</b> (si nécessaire)	Rencontrer la vice-présidence sortante pour se familiariser avec les pratiques et les procédures et recevoir les archives financières. Quand ? Dans les 2 à 3 premières semaines.	
	Assister à une session d'orientation offerte par la FPFA. Quand ? Dans les 2 premiers mois.	
<b>Secrétariat</b>	Fournir un résumé (ou le procès-verbal une fois adopté) des réunions à tous les membres et autres personnes intéressées. Quand ? Dans les 2 à 3 premières semaines.	
	Assister à une session d'orientation offerte par la FPFA. Quand ? Dans les 2 premiers mois.	
	Obtenir et se familiariser avec les pratiques et les archives du Conseil d'école. Quand ? Dans les 2 à 3 premières semaines.	
<b>Autres</b>	Assister à une session d'orientation offerte par la FPFA. Quand ? Dans les 2 premiers mois.	